

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine dans l'Abéille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

DÉCÈS

Société de Secours Mutuels les Enfants de la France.

Les officiers et membres de cette association sont respectueusement invités à assister aux funérailles du membre **BENJAMIN BORNE**, qui aura lieu **MERCREDI, 24 février 1915, à 3 h 30 heures p. m.**, de sa dernière résidence, No. 3119 rue Urquhart, entre Français et Champs Elysées.

Le comité d'enterrement se réunira à la salle de la société, coin Esplanade et Bourbon, à 2 h 30 heures p. m.

Par ordre de **J. A. BUISSON**, Secrétaire, Président.

MESSE DE REQUIEM.

Une messe sera célébrée à l'Eglise St Augustin, **JEUDI** matin, 25 février, à 7 heures et demie, pour le repos de l'âme de feu **J. C. DESPAUX**.

Les parents et amis de la famille sont respectueusement invités à y assister.

F. LAUDUNNEY & CO., Ltd.
President et Gérant. Vice-President. **EMILE ADER**, Secrétaire.

F. LAUDUNNEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1103-1112 RUE NORD REMPARS
PHONE HEMLOCK 408

DEMANDER.

ORLEANS AUTO SCHOOL. — Pour 95 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 68 rue Julia. 24 sept-122

A LOUER

A LOUER — Villa de la Vergne, sur le Bogne, dans le parc de Covington, Loo. S'adresser 121, rue de Chartres.

A LOUER — De belles chambres garnies, 68 rue St-Louis.

FURNITURES & WORKS.

Propriété Foncière et Embarcadere.
224 rue Commerce. Téléphone Main 1224.
24 sept-122

QUINCAILLERIE.

Spécialité d'articles de quincaillerie, matériel de construction, articles de ménage, les marchandises sont livrées en ville. Les ordres de la campagne sont exécutés. Ray, 224 rue Commerce et Point Co. de rue Royale. Tel. Main 224.
24 sept-122

AUTOMOBILES A VENDRE.

1 RED MOBILE \$ 300
1 RED MOBILE \$ 250
1 RED MOBILE \$ 200
1 RED MOBILE \$ 150
1 RED MOBILE \$ 100
1 RED MOBILE \$ 50
1 RED MOBILE \$ 25
1 RED MOBILE \$ 10
1 RED MOBILE \$ 5
1 RED MOBILE \$ 2
1 RED MOBILE \$ 1

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1103-1112 RUE NORD REMPARS
PHONE HEMLOCK 408

DEMANDER.

ORLEANS AUTO SCHOOL. — Pour 95 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 68 rue Julia. 24 sept-122

A LOUER

A LOUER — Villa de la Vergne, sur le Bogne, dans le parc de Covington, Loo. S'adresser 121, rue de Chartres.

A LOUER — De belles chambres garnies, 68 rue St-Louis.

FURNITURES & WORKS.

Propriété Foncière et Embarcadere.
224 rue Commerce. Téléphone Main 1224.
24 sept-122

QUINCAILLERIE.

Spécialité d'articles de quincaillerie, matériel de construction, articles de ménage, les marchandises sont livrées en ville. Les ordres de la campagne sont exécutés. Ray, 224 rue Commerce et Point Co. de rue Royale. Tel. Main 224.
24 sept-122

AUTOMOBILES A VENDRE.

1 RED MOBILE \$ 300
1 RED MOBILE \$ 250
1 RED MOBILE \$ 200
1 RED MOBILE \$ 150
1 RED MOBILE \$ 100
1 RED MOBILE \$ 50
1 RED MOBILE \$ 25
1 RED MOBILE \$ 10
1 RED MOBILE \$ 5
1 RED MOBILE \$ 2
1 RED MOBILE \$ 1

Pour nos soldats

Le don des sœurs Michaud.

Voici l'un des dons les plus étonnants qui nous aient été faits. Les sœurs Michaud ne veulent pas recevoir, cette année, leur pension entière. Elles demandent à en abandonner une partie à un soldat pauvre "devenu aveugle en combattant".

Mais qui sont les sœurs Michaud? Bien des lecteurs l'ont oublié, peut-être. Ce sont deux sœurs d'avant la guerre.

Les sœurs Michaud les "aveugles de la Vermande", sont deux pauvres vieilles filles dont le "Figaro" assure la subsistance depuis dix-sept ans.

Un prix Montyon avait, en 1898, signalé le dévouement de ces deux paysannes, aveugles de naissance, et qui s'occupaient "à tâtons" leur mère infirme, dans une chaumière où la misère conservait un air de bonne tenue. Mais un prix de vertu, c'est 500 francs; et l'on ne supprime pas une misère avec 500 francs; on ne la rend que plus atroce, après que les 500 francs sont mangés. C'est la réflexion qu'un de nos éminents amis, M. Léon Cléry, s'était faite; et M. Léon Cléry ajoutait: "Pourquoi le merveilleux dévouement filial des sœurs Michaud ne serait-il pas récompensé et "assuré" par une dizaine d'entre nous? Cotisons-nous. Donnons chacun 100 francs par an. Et ces héroïnes sans le savoir — qui vivaient d'aumônes — seront riches."

Ce qui fut fait. Cette souscription eut des vicissitudes. Je l'ai vue s'élever jusqu'à seize cents francs, et tomber à six cents, sept cents. La pension du "Figaro", c'était une tirelire que nous allions casser devant elles tous les ans et dont le mystère les haïssait toute l'année. Elles avaient fait reconstruire leur maisonnette pour 1,130 fr. 60 (j'ai gardé le devis; elles ont même pris une bonne, qui leur coûte 20 francs par an; cela, c'est la grande folie à laquelle elles n'ont jamais pu s'habituer. Et quand je leur demandais, il y a un an: "A quoi passez-vous vos journées, maintenant que votre maman n'est plus là?" elles me répondaient: "J'prions pour nos "bin-fauteurs"."

Ces "bin-fauteurs" formaient depuis plusieurs années un groupe de huit amis, à l'offrande desquels le "Figaro", naturellement, ajoutait la sienne. Mais la guerre n'allait-elle pas jeter le désarroi dans le budget de recettes des sœurs Michaud? N'allait-on pas, parmi tant d'autres misères toutes nouvelles oubliées au fond du Berry cette pauvre petite infortune silencieuse?

Non. La chaumière de la Vermande n'a pas été oubliée. Et les neuf cents francs des sœurs Michaud furent présents à l'appel le 1er janvier. Re-faisons cet appel.

Mme Léon Cléry, 100 francs; Mme Edmond Charpentier, 100 francs; Mme Hortense Schneider, 100 francs; Mlle E. P., 100 francs; M. Biasini, 100 francs; M. Isidore Bloch, 100 francs; M. E. Ciere, 100 francs; M. Alexandre Duval 100 francs; le "Figaro", 100 francs.

Les sœurs Michaud eussent donc pu recevoir leur pension, comme chaque année. Elles ne le veulent pas. Elles ont déclaré au maire de Saint-Hilaire-en-Lignières, leur dévoué tuteur: "Monsieur le maire, cette année, il y a trop de misères. Il faut partager. La guerre, ça va faire encore des malheureux comme nous, des aveugles... faudrait partager avec eux."

Elles auraient donné ce qu'on aurait voulu, mais M. le maire ne l'a pas permis. Il a défendu à ces deux pauvres de se ruiner pour des pauvres; et des neuf cents francs qu'il leur apportait, il n'a consenti à retenir que deux cents francs, destinés à "un soldat pauvre devenu aveugle en combattant." C'est la formule qui leur a été proposée, et qu'elles ont approuvée d'un doux hochement de tête.

CEUX QUI RESTENT.

Sous ce titre, M. L. Dumont-Wilden écrit dans le "Matin":

"Faut-il rester? Faut-il partir? Pendant quarante-quatre ans, le cas de conscience s'est posé cruellement pour les Alsaciens-Lorrains. Ceux qui avaient préféré quitter leur famille, leur pays, leurs usines, leurs ateliers, à l'affreuse nécessité de revêtir la nationalité allemande, jugeant sévèrement parfois ceux qui étaient restés et qui, pour rester, avaient dû faire certaines concessions, ces derniers ripostent avec une sourde aigreur que leur résistance quotidienne à la tyrannie quotidienne était plus difficile et plus douloureuse que l'émigration en France. "Sans nous, que serait-il resté de l'Alsace française?" disaient-ils. Notre attachement à la France fut pour elle une victoire morale. C'est notre protestation qui a rendu possible la revanche et la réparation." Douloureux débat qu'en France on s'est toujours refusé à retranscrire.

"Voici que le même problème se pose en Belgique, tout provisoire il est vrai, mais non moins douloureux. En temps de guerre, il faut demander à chacun de faire pour le mieux et tenir compte à chacun de ce qu'il a fait pour le mieux. Mais il est évident que ceux qui sont partis n'ont pour l'instant aucun reproche à faire à ceux qui sont restés, et qu'ils doivent même les excuser si, pour rester, ils ont dû se résoudre à certaines concessions. Les uns et les autres font ce qu'ils peuvent pour préparer l'avenir, la réparation, la revanche: aucun ne mérite d'être blâmé. Mais ceux qui restent ont le rôle plus difficile..."

LE SUCCES FINAL.

Examinant, dans le "Journal", les forces matérielles et morales dont les deux camps disposent, le colonel Feyler fait observer qu'on ne doit pas envisager le moment présent seulement. On doit surtout voir l'avenir:

"On conclut alors que la victoire appartient à celui qui peut durer le plus longtemps, ce qui revient à dire qu'elle sera la récompense de celui qui, à persévérance égale et tout en combattant le moins de fautes tactiques et stratégiques, possède le dernier affectif, les plus nombreuses ressources en matériel de guerre et d'alimentation des armées et des peuples, la situation commerciale et financière la plus solide; enfin, à côté de ces éléments matériels, l'élasticité spirituelle la plus vive, la confiance la plus justifiée en la justice de sa cause et dans l'appui moral des autres nations."

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS

(Bouteille) (Bouteille) (Bouteille)

PAUL GELPI & FILS AGENTS

277 Rue Beaubien Nouvelle-Orléans

AVIS AUX CREANCIERS

Charles E. & W. F. Peck, Ltd., vs. Southwestern Lumber & Export Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,375 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hédoua Noury Stauffer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **LEWIS MANN**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS

(Bouteille) (Bouteille) (Bouteille)

PAUL GELPI & FILS AGENTS

277 Rue Beaubien Nouvelle-Orléans

AVIS AUX CREANCIERS

Charles E. & W. F. Peck, Ltd., vs. Southwestern Lumber & Export Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,375 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hédoua Noury Stauffer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **LEWIS MANN**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS

(Bouteille) (Bouteille) (Bouteille)

PAUL GELPI & FILS AGENTS

277 Rue Beaubien Nouvelle-Orléans

AVIS AUX CREANCIERS

Charles E. & W. F. Peck, Ltd., vs. Southwestern Lumber & Export Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,375 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hédoua Noury Stauffer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **LEWIS MANN**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

CHEMINS DE FER.

Le Meilleur Train ALLANT EN CALIFORNIE

EST LE NOUVEAU TRAIN "The California Special"

7:40 1 p. m. CHAQUE JOUR

VIA **FRISCO-SANTA-FE**

ET "Deux Expéditions pour un prix de Passage"

La Vue de "Grand Canyon" sur la Route **MARK ANTHONY, D. P. A.**

229 Rue St-Charles Nouvelle-Orléans

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**

DIRECTEMENT A la 2me Rue et la 7me Avenue

Un lit de Broadway. Eclairé à l'Electricité.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A la Carte" Bureau des Billets.

241 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal PROXIM MAIN 200.

New Orleans Great Northern R.R. EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches

A LA PAROISSE DE **SAINT TAMMANY**

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa, "LA VILLE MAGIQUE DU SUD"

Wagon-voiture pour les excursions de dimanche à Bogalusa. Départ de la gare Terminale à 7:30 a. m. Arrivée de Bogalusa à 2:30 p. m. Pour le plus complet détail, informez-vous auprès de l'Agence des Billets, ou téléphonez Main 200.

BULLETIN FINANCIER.

Change.

Nouvelle-Orléans — Sterling, com'l, 60 jours 49 1/2
Sterling, bank, 60 jours 49 1/2
France, com'l, 60 jours 51 1/2
France, bank, 60 jours 51 1/2
Reichsmark, com'l, 60 jours 94 9-16
New York, com'l, à vue 96 cts dis.

New York, bank, à vue \$1.00 prem
Ton du Marché — Sterling et francs, fermes;
New York à vue, ferme.

New York — Sterling, com'l, 90 jours 47 1/2
Sterling, bank, demand 47 1/2-48
Sterling, com'l, 60 jours par apt. 48 1/2
Sterling, com'l, 60 jours par pvt. 48 1/2-49 1/2
France, bank, demand 52 1/2-53 1/2
France, com'l, 90 jours 52 1/2-53 1/2
France, com'l, 60 jours 52 1/2-53 1/2
France, com'l, 60 jours, Antwerp 52 1/2-53 1/2
Reichsmark, à vue 94 1/2-95 1/2
Reichsmark, com'l, 60 jours 94 1/2-95 1/2
Reichsmark, com'l, 90 jours 94 1/2-95 1/2
Guilders, com'l, 90 jours 20 15-16

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1 1/2 p. m. — \$1,000 Louisiana 475, 1900 106
\$1,000 City 48 93 1/2
\$1,000 Public Improvement, 1900 91
\$1,000 Birmingham Ry., L. and P. Co. 44 1/2 89 1/2
\$2,000 N. O. Ry. and L. Co. 44 1/2, cash 78 1/2
10-shares American Cities Co., pfd 50 1/2
A 1 1/2 p. m. — 10-shares American Cities Co., pfd 50 1/2
\$1,000 American Cities Co. 5-6a 86 1/2
\$1,000 American Cities Co. 5-6a 86

Bons Divers.

American Railroads — Birmingham Ry., L. and P. Co., 44 1/2 89 1/2
Birmingham Ry. and L. Co., ref. and ex. 65 96 1/2
Canal and Claiborne R. R. 65 117 1/2
Edison El. Co., 1st mtg. 55 100 1/2
Port Worth P. and L. Co., 1st mtg. 55 95 1/2
Houston L. and P. Co., 1905 1st mtg. 55 90 1/2
Knoville Traction Co., 1st mtg. 50 101
Knoville Ry. and L. Co. consol 50 96
Knoville Ry. and L. Co., ref. and ex. 65 88
Little Rock Ry. and El. Co. 65 100 1/2
Little Rock Ry. and El. Co. 55 101 1/2
Memphis St. Ry. Co. 55 89 1/2
Nashville Ry. and L. Co. 65 104
N. O. and Carrollton R. R. 55 104
N. O. City R. R. gen. mtg. 103 103
N. O. Ry. and L. Co. 44 1/2 77 1/2
N. O. Ry. and L. Co. 55, series A 65
St. Charles Street R. R. 45 88 1/2
N. O. City and Lake R. R. 55 106
Texas P. and L. Co., 1st mtg. 55 91 1/2

Miscellaneous — Alden Mills, 1st mtg. 65 106
State and City — City 45 88
Premium bonds 98 1/2
Public Improvement, 1900 90 1/2
Public Improvement, new 90

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James H. Maury. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,375 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hédoua Noury Stauffer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **LEWIS MANN**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

Succession de Mme Anastasie Gellerer, veuve de Sebastian Caguet. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,342 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anastasie Gellerer, veuve de Sebastian Caguet, décedée, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **OLIVER S. LIVAUDAIS**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

Succession de Lawrence Armistead. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,342 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anne Grunewald, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **EDWARD S. SPIRO**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James H. Maury. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,375 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hédoua Noury Stauffer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **LEWIS MANN**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

Succession de Mme Anastasie Gellerer, veuve de Sebastian Caguet. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,342 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anastasie Gellerer, veuve de Sebastian Caguet, décedée, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **OLIVER S. LIVAUDAIS**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

Succession de Lawrence Armistead. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,342 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anne Grunewald, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **EDWARD S. SPIRO**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rose Grunewald. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,791 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Grunewald, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, **THOMAS CONNELL**, Greffier. **SCOTT E. BERRY**, Avocat. **fév-24, 25 mars-1**

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur.

Mme Veuve Nephia Meany vs. J. D. Murphy.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 67,321 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur le lieu ci-après désigné, le LUNDI, 22 mars 1915, à 10 h 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Paris non entrecoté, Nos. 508-512 rue Chartres, un lot assorti de meubles de maison, d'installations et divers objets, etc., détaillés dans l'inventory.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Compliant.

LOUIS KNOP, Sherif Civil, Paroisse d'Orléans. **ALBERT GUBAULT**, Avocat pour le demandeur. **fév-24 mars-25**

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. W. Carré Co., Ltd., (Philip G. Ruth, Sub-rogee) vs. James G. G. et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 67,322 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand Canal, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de James G. G. dans le procès intitulé James G. G. vs. Philip G. Ruth, Nos. 106,791 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Compliant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. **ANTHONY J. ROSSI et WARREN DOYLE**, Avocats pour le subrogé demandeur. **fév-20, 21, 22 mars-4**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété meubles assortis, etc.

M. Fauslermann vs. Charles A. Kieffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 10,946 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, sur le lieu ci-après désigné, le LUNDI, 22 mars 1915, à 10 h 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

En mon entrecoté, Nos. 508-512 rue Chartres, un lot assorti de meubles de ménage, accessoires, etc., d'après inventory; une machine à coudre "Singer".

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Compliant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. **BEAUREGARD & WRIGHT**, Avocats pour le demandeur. **fév-18, 24 mars-1**

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ernest A. Carrière vs. Josephine Bostone, Veuve.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 67,322 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, devant la porte principale de la Nouvelle-Belle de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 22 mars 1915, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'endroit par les rues Orleans, Galvez, St. Pierre et St. Michel, laquelle dite propriété mesure treize (13) toises de face sur la rue Orleans, par une ligne de cinquante-sept (57) toises et six (6) toises et six (6) lignes, et est composée d'une partie du lot original number 397, (7) sur un plan dressé par Louis H. Pélissier, et d'une autre partie de ce lot, daté du 14 décembre 1864, et voyez en l'acte de Jules Mossy, ancien notaire public de cette ville. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en chef, Josephine Mourin Bostone, veuve de Charles Bostone, le 27 mars 1874, par acte passé devant Robert Legier, notaire public, enregistré dans le C. O. 2e. Folio 102.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Compliant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. **Avocat pour le demandeur, JUSTIN GREEN.** **fév-18, 24 mars-1, 15**

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL.

Prochains départs pour le Havre:

LA TOULONNAISE 27 mars, 3 p. m.
MADAGASCAR 28 mars, 3 p. m.
MADAGASCAR 29 mars, 3 p. m.
MADAGASCAR 30 mars, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser **Aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GENERAL.** 68 rue Commerce, Nouvelle-Orléans.

vous serez assez bonne, j'espère, pour lui dire que c'est seulement dans son intérêt et contre ma volonté que je ne vais pas au bal. Je vous remercie infiniment et vous souhaite le bonjour.

Il salua un peu moins gracieusement qu'il n'avait coutume de le faire, regarda sa voiture, sauta sur le siège et partit au grand trot des chevaux.

Mademoiselle Hernecastle, qui était restée parfaitement tranquille sous le Chêne du Roi, le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il fût hors de vue; puis elle se mit à déchirer lentement et résolument le billet qui lui avait été remis, en ayant soin d'en répandre les morceaux sur le gazon qui s'étendait à ses pieds.

Milady n'aura pas à éprouver de désappointement à propos du bal où elle desire se rendre, même en dépit de vos serupules, major. La jalousie de son mari ne suffira pas pour empêcher que le chef-d'œuvre sorti de ses mains, le costume de page, ne fasse l'ornement du bal de Mme Eversleigh, et que vous soyez à Londres ou à Castleford, major, le comte Lara n'en dansera pas moins ce soir avec son page Kaled.

Milady et les personnes qui l'accompagnaient revinrent à temps de Morecombe pour dîner.

Sir Arthur, qui était le cavalier de lady Cecil, avait l'air ennuyé et distrait.

Talbot suivait à la remorque Rose, dont la petite figure brune était devenue plus pâle et plus maigre que jamais dans ces deux derniers jours, et

elle semblait plus disposée à se mettre au lit qu'à se mêler à une partie de tir à l'arc.

Mlle Hernecastle sourit de nouveau en la considérant avec le baronnet... celle-ci, cherchant à échapper à ses regards, cet autre paraissant, au contraire, tout fier d'être vu à sa suite.

Son pouvoir s'exerçait sur tous deux d'une manière différente.

Il avait été convenu que la boîte qui se trouvait dans la chambre du major Frankland serait envoyée à l'hôtel de la Rose d'Argent, après la tombée de la nuit, par un des domestiques de la maison.

Ne vous inquiétez pas de cela, milady, avait dit Mlle Hernecastle, je vais m'occuper de tout.

Elle s'en était occupée, en cachant tranquillement la boîte dans sa chambre, un peu avant que milady ne revint du tir à l'arc.

Sir Richard vint assister au dîner, sans bruit, mais d'une manière persévérante, il n'avait pas cessé de surveiller sa femme depuis le jour où il avait appris son projet d'assister au bal masqué.

Il avait fermé son cabinet, mis sous clef ses scarabées et ses mouches... il avait oublié le spectre et sa visite quotidienne au cimetière, et l'intérêt qu'il prenait aux actes de Mlle Hernecastle, sous l'effet des préoccupations que lui causait ce nouveau souel. Il avait longtemps gémé en secret de la tyrannie et de la coquetterie de sa femme. Il était temps ou jamais d'y mettre un terme. Il voulait la guetier

comme un chat guette une souris, et si, en dépit de tout, elle voulait aller au bal masqué dans ce costume de page, elle pourrait y aller, mais...

Milady comprenait parfaitement les idées de son mari; elle lisait dans son âme comme dans un livre; et en femme qu'elle était son sang peu docile était instantanément révolté. La mort aurait-elle dû s'ensuivre pour elle qu'elle l'aurait bravée peut-être maintenant. Elle voulait aller au bal, mais elle voulait être aussi subtile qu'un serpent et dérouter son mari.

Dans l'après-midi elle fut saisie d'un grand mal de tête, d'un mal de tête horrible qui tenait du vertige, et qui était causé sans doute par le séjour prolongé qu'elle avait fait en plein soleil. Elle dut retourner chez elle sur le champ. Elle revint avec toutes les personnes qui avaient été au tir à l'arc avec elle. Elle souffrait trop pour faire sa toilette pour le dîner; elle fit pourtant un effort héroïque et descendit à la salle à manger. A table elle ne put manger une bouchée, et, après dîner au salon, elle était incapable de relever sa tête souffrante. Elle dut se retirer; il fallut, pour la remettre, une chambre obscure, un repos, que rien ne troublât, un sommeil prolongé et de l'eau de Cologne, et du sel volatil à profusion. Si cela ne suffisait pas, on appellerait en toute hâte le médecin de la famille, qui résidait à Castleford. Son mari la regarda se lever au milieu d'un murmure sympathique; elle portait la main à son front, on ne voyait pas une

trace de rouge sur son visage, et sir Richard grimaçait comme un petit démon.

— Espérons, milady, lui dit-il, que votre mal de tête ne sera pas si sérieux que cela. Le vertige que vous éprouvez... Et c'est étrange que vous n'avez jamais eu jusqu'ici... se sera passé demain... j'en suis absolument sûr.

— Il médite une méchanceté, pensait Mlle Hernecastle, qui l'observait à l'écart. Il a découvert sa ruse et veut la suivre au bal. Le hasard travaille pour moi aussi bien que je pourrais le faire moi-même.

Elle quitta la chambre derrière milady sans être observée, et la suivit dans le boudoir violet.

Un repas copieux s'y trouvait servi. Lady Dangerfield avait toujours un excellent appétit, et elle n'avait pas diné.

En un clin d'œil toute trace de vertige avait disparu.

La porte se referma et on laissa retomber sur elle le lourd rideau de drap violet.

Lady Dangerfield s'assit pour se reconforter et Mlle Hernecastle alla chercher le costume de page.

L'idée que le major pourrait manquer au rendez-vous était trop invraisemblable pour venir à l'esprit de milady.

— Et vous croyez, vous êtes sûre, mademoiselle Hernecastle, que sir Richard n'a pas le moindre soupçon? dit milady en se levant de table pour se livrer aux mains habiles de sa gouver-

nante qui allait procéder à sa toilette, car elle avait renvoyé Delphine en qui elle n'avait pas assez de confiance. Vous êtes bien sûre qu'il ne se doute de rien?

— Je ne suis parfaitement sûre que d'une seule chose en ce bas monde, c'est que j'y suis, répondit froidement Mlle Hernecastle; mais les probabilités sont qu'il ne se doute de rien.

"Le major Frankland est à Londres... Vous êtes supposée au lit et souffrante d'un grand mal de tête... Comment supposer que l'un ou l'autre de vous soit au bal? Il n'est pas vraisemblable du reste qu'il accepte l'invitation de Mme Eversleigh et qu'il s'y rende lui-même."

Lady Dangerfield poussa un léger cri.

— Grand Dieu, mademoiselle Hernecastle, quelle idée vous avez-là! Sir Richard aller au bal... Certainement non, il n'ira pas. Il serait absurde de s'arrêter à cette idée. Je ne crois pas qu'il ait assisté une fois au bal de sa vie, et il déteste trop cordialement Mme Eversleigh pour consentir à franchir le seuil de sa porte.

"Je suis fâchée que vous émettiez des suppositions aussi bizarres; j'étais déjà suffisamment nerveuse... vous avez augmenté cent fois mes mauvaises dispositions. La boîte est-elle déjà partie?"

— La boîte est à sa destination, milady. Ne craignez rien. Le comte Lara sera là.

Les doigts agiles de la gouvernante se hâtaient à la besogne.

Les courts cheveux noirs de lady Dangerfield furent arrangés artistement en boucles qui l'ombraient sur ses tempes et sur ses épaules, et la petite toque à plumes couronna le tout en peignant un peu sur l'oreille.

Les petits souliers à talons avec leurs boucles brillantes de strass furent chaussés.

Milady endossa ensuite le pourpoint, prit le manteau, l'épée et les gants parfumés.

La teinte charmante de rouge donnée à ses joues, ses yeux noirs, toutes les cérémonies mystérie